

L'ACMOSS, sa gouvernance et ses missions

Réseau souverain, le RRF sera exploité par l'Agence des communications mobiles opérationnelles de sécurité et de secours (ACMOSS).

L'ACMOSS a été créée
le 1er avril 2023 par
décret n° 2023-225 du
30 mars 2023.

Etablissement public
administratif (EPA), l'ACMOSS
dispose d'un budget propre
financé par les abonnements
des utilisateurs du RRF.



CA de l'ACMOSS

Le conseil d'administration de
l'ACMOSS définit sa stratégie
(contenu des offres de service,
élargissement du périmètre
d'utilisateurs, évolution des
services et du réseau) et son mode
d'organisation.

Le conseil d'administration de l'ACMOSS est constitué de sorte à garantir la représentation
de toutes les communautés utilisatrices du RRF

25 membres de droit



L'ACMOSS est garante du service et de la sécurité auprès des utilisateurs :



Financement

L'ACMOSS vise un équilibre
budgétaire dépense /recette
via les abonnements. L'État
finance l'investissement
initial et soutient la phase de
déploiement.



Exploitation

L'ACMOSS supervise la
construction du service RRF
et de ses offres et en assure
l'exploitation 24/7., ainsi que
l'hébergement et la
maintenance



Déploiement

L'ACMOSS pilote le déploiement
de la solution au sein des
communautés. Le préfet de
département a un rôle de pilote et
de coordinateur dans le
déploiement territorial.



Evolution

L'ACMOSS gère et anime les
relations avec les
communautés utilisatrices en
vue des futures évolutions de
la solution.